

*EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE*

N° PM 024/219

**Portant réglementation du stationnement  
9 chemin du puits de fer  
pour une réfection de trottoir**

**Le Maire de la Commune de la Flotte,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

**Vu** le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

**Vu** l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

**Vu** la demande de :

**EIFFAGE ROUTE SUD OUEST**

**TSA 70011 CHEZ SOGELINK**

**69134 DARDILLY CEDEX**

**Considérant** que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

**Considérant** que pour une réfection de trottoir, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 9 chemin du puits de fer,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Du lundi 24 juin 2024 à 8h00 au lundi 01 juillet 2024 à 18h00

La circulation se fera en demi-chaussée en alternat 9 chemin du puits de fer pour une réfection de trottoir par l'entreprise "EIFFAGE ROUTE SUD OUEST". Le stationnement de tout véhicule pourra être interdit au droit du chantier.

**ARTICLE 2 :** La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par "EIFFAGE ROUTE SUD OUEST".

**ARTICLE 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

**ARTICLE 4 :** Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- Le service des Polices,
- EIFFAGE ROUTE SUD OUEST
- LA COLAS

Fait à La Flotte, le 18/06/2024

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

